



M'T dents tous les ans

Depuis le 1^{er} avril 2025, les jeunes de 3 à 24 ans peuvent bénéficier chaque année d'un rendez-vous de prévention gratuit auprès d'un chirurgien-dentiste dans le cadre du programme M'T dents tous les ans.

Lors de ce rendez-vous, le chirurgien-dentiste :

- vérifie la santé des dents et des gencives ;
- donne des conseils pour conserver ses dents en bonne santé ;
- propose un ou plusieurs nouveaux rendez-vous si des dents doivent être soignées.

Ces rendez-vous et ces soins sont offerts dans les 6 mois suivants votre rendez-vous, vous n'aurez pas à les payer. Ce dispositif contribue à préserver durablement la santé bucco-dentaire des jeunes pour une génération sans carie.



Pour en profiter, rien de plus simple :

1. Prenez un rendez-vous chez un dentiste et précisez que c'est pour « M'T dents tous les ans » ;
2. Au moment de la consultation, **présentez votre carte Vitale et votre carte ou attestation de mutuelle** ;
3. N'oubliez pas le carnet de santé de votre enfant pour que le chirurgien-dentiste le complète.

Vous recevrez **une invitation chaque année : par courrier aux âges de 3, 6, 12 et 18 ans, par mail aux autres âges.** Mais l'invitation n'est pas obligatoire : même sans courrier, vous pouvez bénéficier du rendez-vous, tant que vous vous présentez avec votre carte Vitale et votre mutuelle.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur ameli.fr



Soyez votre propre héros, dépistez-vous

Votre super-pouvoir, c'est le dépistage

Pour sensibiliser autrement, la CPAM du Hainaut a imaginé **une série de super-héros** symbolisant chaque dépistage organisé des cancers :

- le dépistage du cancer du col de l'utérus avec **Utéra**, c'est tous les 3 ans pour les femmes de 25 à 29 ans et tous les 5 ans pour les femmes de 30 à 65 ans ;
- le dépistage du cancer du sein avec **Seina**, c'est tous les 2 ans pour les femmes de 50 à 74 ans ;
- le dépistage du cancer colorectal avec **Colorectus et Anuza**, c'est tous les 2 ans pour les femmes et les hommes de 50 à 74 ans.

Pourquoi se faire dépister du cancer du col de l'utérus ?

- **90%** des cancers du col de l'utérus pourraient être évités grâce à un dépistage régulier ;

- **Rapide et indolore**, réalisé chez un professionnel de santé ;
- **Le dépistage est pris en charge à 100%**, sur présentation de l'invitation reçue.

Quel professionnel peut réaliser un dépistage ?

Pour réaliser un frottis ou un test HPV, rapprochez-vous : d'un médecin généraliste, d'un gynécoloque ou d'une sage-femme.



Pour prendre rendez-vous pour un dépistage du cancer du col de l'utérus :

Cliquez ici : jefaismondépistage.cancer.fr

Ou flashez le QR Code

